

Les Matinales du Club

Compte rendu

Brexit : Le compte à rebours

Sous la présidence d'**ANNE-LAURE DELATTE**
Directrice Adjointe - CEPII

INTERVENANTS

ROBERT OPHELE

Président de l'Autorité des Marchés Financiers

IAIN BEGG

*Professorial Research Fellow, European Institute, London School of
Economics and Political Science*

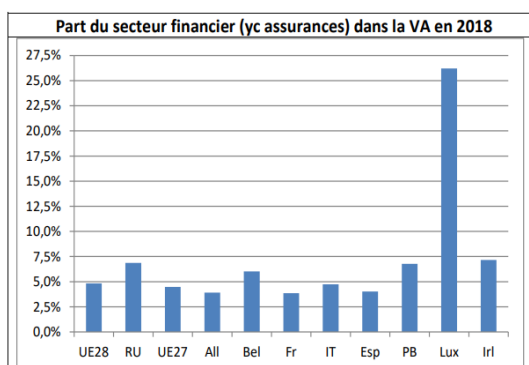


[@IainBeggLSE](https://twitter.com/IainBeggLSE)

Compte rendu rédigé par
Maximilien COUSSIN, doctorant à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

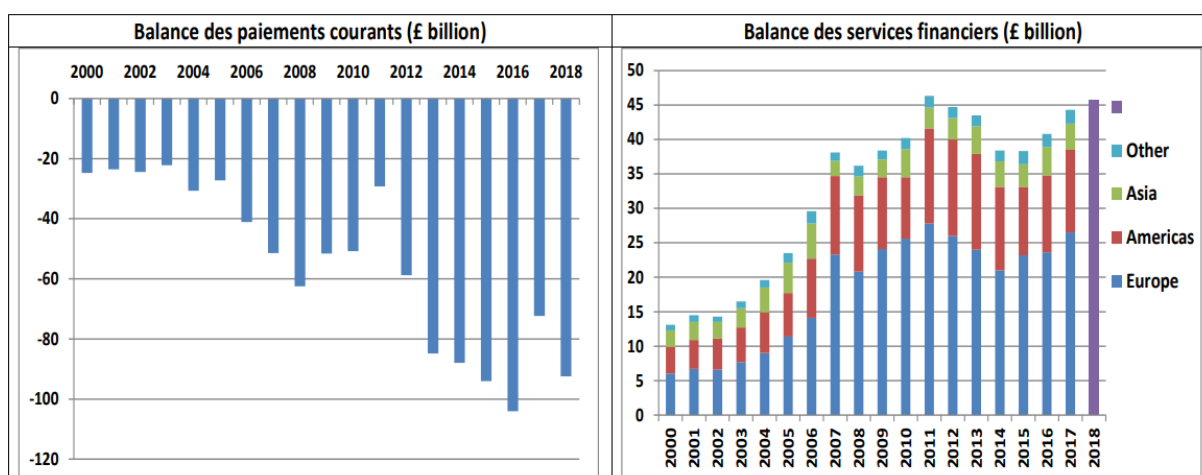
1- Les services financiers sont un secteur clef de l'économie britannique

Pour ce secteur clef, l'UE est importante pour le Royaume-Uni, et vice et versa, car la place financière londonienne est de première importance mondiale. La part du secteur financier en 2018 au Royaume-Uni est d'environ 50% de plus que pour la moyenne de l'UE à 27. Elle est de 7.4% pour le Royaume-Uni, alors que la moyenne pour l'UE à 27 est de 4,8%. Nous avons donc une part du secteur financier au Royaume-Uni plus importante qu'ailleurs, sauf pour quelques pays de l'UE (Luxembourg, Irlande).



Ce secteur financier du Royaume-Uni est couplé à une balance courante par ailleurs très déficitaire (entre 80 et 100 milliards de déficits). Le secteur financier dégage lui un excédent de 45 milliards, et est donc un secteur porteur de l'économie, par une réduction des déficits courants. Or, il est à noter que l'UE apporte pour une grande part à cet excédent de la balance des services financiers.

Pour l'économie du Royaume-Uni, les services financiers sont cruciaux en terme de part dans la valeur ajoutée, en terme de contributions à réduire le déficit des paiements courants et l'Europe est très importante dans ce secteur.



De fait, le Royaume-Uni a une position dominante dans de nombreux segments du secteur financier :

- Sur les marchés sur actions : sur l'ensemble de l'année 2018, les transactions sur la place financière londonienne ne concernent que pour un tiers, en volume, des valeurs ayant un code ISIN Royaume-Uni, c'est-à-dire avec une émission d'origine britannique ; les deux autres tiers concernent des transactions avec un code ISIN de EU27. Dans l'Union à 27 états, les échanges se concentrent sur des valeurs de l'Union à 27 (96,6%). La part des valeurs du Royaume-Uni qui sont traitées au Royaume-Uni est de 94,4%, tandis que la part des valeurs de l'EU à 27 traitées au Royaume-Uni est de 53,9%, ce qui démontre le rôle crucial de la City sur les marchés boursiers. Ce rôle a une ampleur d'autant plus importante pour l'Irlande, qui est encore plus lié à la place londonienne (68,7% des actions irlandaises sont échangées à Londres). Finalement, ce sont 63% des transactions sur actions en Europe qui sont faites au Royaume-Uni.

Les transactions sur actions en volume					
2018		RU	EU27	Total	Part RU
C o d e s	RU	33,7%	3,4%	22,4%	94,4%
	EU27	66,3%	96,6%	77,6%	53,9%
	FR	17,6%	20,0%	18,5%	59,9%
	DE	17,0%	26,0%	20,3%	52,6%
	PB	7,2%	10,0%	8,2%	55,2%
	ES	5,2%	10,8%	7,3%	45,2%
	IT	3,4%	8,6%	5,3%	40,0%
	IE	1,3%	1,0%	1,2%	68,7%
	Autres	14,7%	20,3%	16,7%	55,2%
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	63,0%

- Sur les marchés de change : le Royaume-Uni comptabilise 37% du total des transactions de change, toutes devises confondues et 43,4% des transactions en euros ; le reste de l'Union européenne n'en comptabilisant respectivement que 10,1% et 19,7%.
- Sur les marchés de dérivés : concernant les dérivés de taux, le Royaume-Uni comptabilise 39%, dont 75% pour l'euro, ce qui est bien plus que le reste de l'UE. Le système financier britannique a également une place importante sur les marchés de dérivés de crédit.

Parts de marché sur :

	Forex		IRD	
	Toutes devises	EUR	Toutes devises	EUR
US	19,5%	19,4%	40,8%	0,9%
UK	36,9%	43,4%	38,8%	74,9%
EU27	10,1%	19,7%	7,6%	23,5%
Autres	33,4%	17,5%	12,8%	0,7%

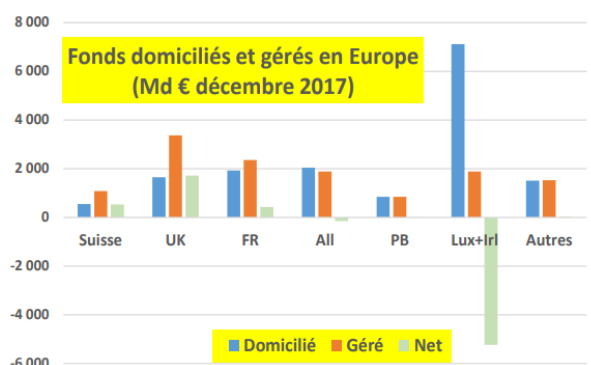
Enquête triennale de la BRI (2016)

- Sur les chambres de compensation : les chambres de compensation des swaps de taux (SwapClear) fait 91% au niveau mondial, dont 99% pour l'euro. Le clearing sur les opérations de *repurchase agreement* a lui été transféré au sein de l'UE.

Parts de marché sur le clearing

SwapClear		2018	USD CDS	EUR CDS	EUR iTraxx
91,5%	USD	ICE Clear Credit	93,4%	29,5%	62,6%
98,7%	EUR	ICE Clear Europe	6,6%	47,7%	28,9%
53,5%	JPY	LCH CDS Clear		22,9%	8,5%
88,3%	AUD	Clarus			
Clarus					

- Sur la gestion d'actifs : le Royaume-Uni est le plus important pays d'Europe gérant des fonds (devant la France). C'est un pays de gestion des fonds lorsque d'autres pays (Luxembourg et Irlande notamment) sont des pays d'immatriculation des fonds dont la gestion s'effectue ailleurs.



Le Royaume-Uni fait donc office de hub financier en Europe.

2- Les différents scénarii en cas de Brexit

Le Brexit va faire disparaître la libre prestation de services entre le RU et le reste de l'UE, c'est-à-dire la capacité, pour les intermédiaires financiers britanniques, à proposer ses services à l'ensemble de l'UE. La liberté d'établissement, c'est-à-dire la capacité à ouvrir une succursale avec des procédures simplifiées dans l'ensemble de la zone, est-elle aussi contrariée. Bien sûr, l'arrêt de la libre prestation de services et d'établissement va dans les deux sens, et touche également les intermédiaires financiers de l'UE, mais il y a en pratique une asymétrie fondamentale, précisément car le RU sera isolé et devrait dans certains scénarios négocier des accords bilatéraux avec chaque pays, alors que le reste de l'UE restera un bloc homogène pour ses membres. Il existe quatre solutions pour continuer au Royaume-Uni à proposer ses services lorsque le Brexit lui fera perdre les avantages actuels :

- Obtenir une équivalence : c'est-à-dire obtenir un accès au marché unique de l'UE sans localisation dans l'UE. Cependant, les équivalences sont à prendre par activité financière, et non pas comme un accord unique. C'est la meilleure solution pour le Royaume-Uni.
- Localiser une filiale au sein de la zone. La filiale sert donc de point de base pour proposer ses services au reste des membres.
- Viser une prestation de services sur une base nationale : c'est donc un ensemble d'accord bilatéraux avec les différents pays de l'UE pour y ouvrir des succursales, ne pouvant opérer que dans lesdits pays.
- Viser une approche a minima via la « *reverse sollicitation* ». Ce sont les entités européennes qui doivent solliciter les entités financières britanniques, pour demander un service qu'elles ont déjà acquis auprès de l'entité financière. Il y a donc une concession du droit d'initiative de la part du Royaume-Uni.

Plusieurs problèmes se posent en cas d'absence d'équivalence :

- Il y aura nécessité, de la part des entités financières de l'UE de respecter la *Chair Trading Obligation* et la *Derivative Trading Obligation*, qui les oblige à faire une grande partie des transactions sur des plateformes localisées dans l'Union ou qui ont obtenu une équivalence. Il en va de même pour la compensation des transactions sur dérivés. Cela pose la question de l'ampleur des transferts qui en résulteront (en faveur de l'UE27 et/ou des Etats-Unis) et de la liquidité de ces plateformes donc de la qualité du service rendu aux participants de marché.
- Une deuxième conséquence non négligeable du Brexit est la perte des échanges de données entre régulateurs. Il est pour l'AMF nécessaire de préserver la continuité de ces échanges.
- Les fonds immatriculés au Royaume-Uni seront également limités dans leurs possibilités de commercialisation car ils ne seront plus considérés comme des OPCVM mais comme des FIA de pays tiers.
- Enfin, des angles morts de la régulation des acteurs apparaissent, notamment concernant les succursales des entités financières (doivent-elle respecter la régulation où elles sont implantées, ou la régulation où est implantée le siège ?)

L'UE et les régulateurs européens et britanniques ont préparé plusieurs plans d'actions de court terme pour préserver la stabilité financière :

- Le *Contingency Action Plan*, à l'échelle de l'UE, qui donne des équivalences temporaires et conditionnelles à certaines entités financières britanniques, et qui encadre les mesures prises par les régulateurs nationaux.
- L'ordonnance « Brexit » en France, qui facilite entre autres le transfert des contrats.
- Un accord de coopération entre l'AMF et la FCA, qui permet de poursuivre les délégations d'activités de gestion vers le Royaume-Uni.
- Des procédures prioritaires coordonnées par l'ESMA pour l'agrément des entités britanniques qui se relocalisent.
- Le *Temporary Permission Regime* par la FCA, qui sert de statut d'attente aux entités de l'Espace Economique Européen.

3- Les relations entre l'Union Européenne et le RU sur le moyen terme

En cas de sortie avec accord, certaines équivalences seront donc nécessaires, mais difficiles à calibrer. Il s'agira pour l'UE de faire l'arbitrage entre intégration des marchés de capitaux et stabilité financière. Le Royaume-Uni est un cas particulier concernant les équivalences, car c'est un pays dit « à grand impact » sur la stabilité financière. Cet arbitrage est illustré avec le règlement européen EMIR2 qui introduit un *tiering* des chambres de compensation, c'est-à-dire un classement, dans le but de sauvegarder la stabilité financière. Ainsi, une chambre de compensation britannique pourrait subir un refus d'enregistrement, car son impact sur la stabilité financière dans l'Union peut être colossal.

La question de l'indépendance financière de l'UE se révèle être un enjeu essentiel. La perte du centre financier majeur de l'UE et le développement de multiples centres financiers renforce la nécessité d'avoir une véritable « Union des Marchés de Capitaux » (et d'achever l'Union Bancaire) afin de ne pas dépendre de décisions prises en dehors de l'UE pour le placement de notre épargne financière, le financement de nos entreprises et leur développement à l'étranger. Finaliser véritablement l'Union des Marchés de Capitaux nécessitera la conjonction de plusieurs réformes :

- Disposer d'un même référentiel comptable
- Disposer d'une fiscalité homogène
- Disposer d'un droit de la faillite commun
- Des acteurs financiers de taille mondiale
- Disposer d'un ensemble réglementaire cohérent (des règles uniques, une supervision harmonisée, un appareil répressif cohérent).

C'est donc un immense défi pour la prochaine mandature européenne.

Iain Begg : Le Brexit : La bérézina de Boris ?

Un Brexit coûteux et incertain

Le Premier Ministre Boris Johnson est face à nombre de difficultés, qu'il doit régler en à peine une quinzaine de jours.

Le premier constat est que le Brexit sera de toute façon néfaste aussi bien à l'économie britannique qu'à l'économie européenne. Plus le Brexit sera « hard », sans négociation sur la libre circulation des biens, des services et des personnes, plus l'économie du Royaume-Uni en souffrira. Depuis l'annonce du Brexit, le Royaume-Uni aurait perdu entre 2 et 3 points de PIB. Cette perte pourrait doubler en cas de *no-deal*. Les conséquences économiques du Brexit n'impactent pas simplement le commerce ou les investissements étrangers (par exemple dans le secteur automobile), mais également la mobilité du travail (fuite des travailleurs qualifiés européens), la productivité (qui n'augmente plus depuis une décennie, et que la baisse de la concurrence intérieure pourrait faire baisser) et les finances publiques avec un déficit qui pourrait jusqu'à doubler (4% de déficit).

De même, les partenaires européens des britanniques y perdront également. Dans son ensemble la zone euro pourrait perdre 0,6 points de PIB. Il y a plusieurs manières de quantifier ces effets, au moins de manière ordinale. Avec des données issues de l'OEC (<https://oec.world/en/>), on peut prendre comme mesure la part du Royaume-Uni dans les exportations des différents pays. Selon ces données, les pays voisins (France, Pays-Bas, Belgique, Irlande) seront les plus touchés. Néanmoins, une étude faite par des chercheurs de l'université de Louvain nuance ces résultats, et met l'accent sur l'impact du *hard Brexit* par secteur : l'Irlande, Malte seraient particulièrement touchés, mais également la République Tchèque et la Slovaquie (perte du marché automobile), la Pologne et l'Espagne (perte du marché agricole).

Il est cependant à noter que, si l'accord de sortie est approuvé le Brexit sera facturé entre 40 et 50 milliards de livres sterling aux britanniques (ce qui correspond à environ trois ans de contributions nettes au budget européen), ce qui facilitera la négociation du budget 2021-27 de l'union.

La position du Royaume-Uni est ambiguë et évolue très rapidement. Les potentialités sur un accord de sortie sont donc très volatiles. Entre le 8 octobre et le 15, la possibilité de Brexit avec accord s'est à priori améliorée. Un accord ou un hard Brexit sont tous deux envisageables, mais un BRINO (*Brexit In Name Only*) est également possible. Cette dernière option n'est défendue ni par les partisans du Brexit (qui y voient une vassalisation envers l'UE), ni par ceux qui veulent rester membres de l'Union. Ce qui est certain, c'est que l'accord de sortie ne constitue qu'une partie de l'imbricatio politique, et les accords pris entre le RU et l'UE post-Brexit sont tout aussi importants.

Il y a actuellement trois grandes voies de résolution : sortie avec un accord (~50%) avec ou sans report, sortie sans accord (~15%), et renonciation au Brexit (~35%). Ces chiffres sont un simple ressenti et peuvent changer à tout moment. La question d'un nouveau referendum se pose, bien sûr, mais peut prendre plusieurs formes (accepter oui ou non tel accord, confirmer ou refuser le Brexit...), et est donc, là aussi, très incertain.

Malgré les événements récents de cette fin de mois d'octobre, et suivant le résultat du vote du 12 décembre, tous les scénarios restent possibles.

Un ensemble de défaillance en cas de no-deal

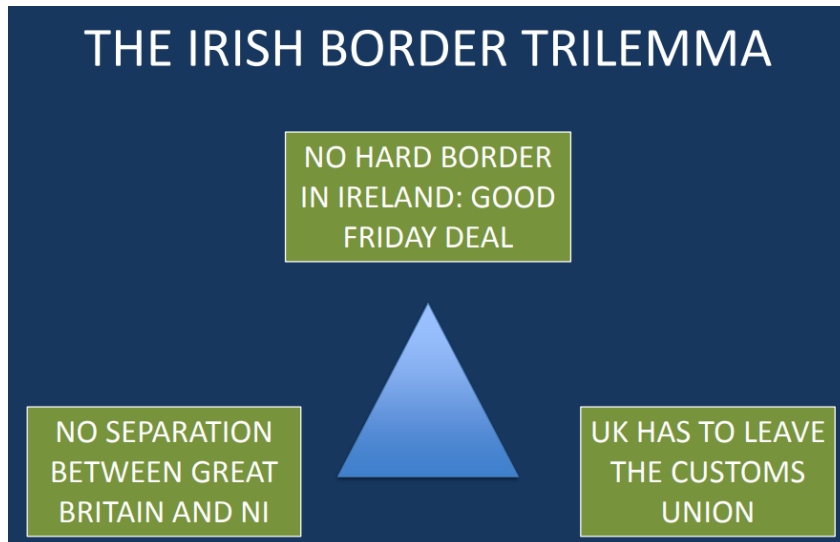
Une sortie sans accord de l'UE risque de nuire à de nombreux secteurs qui pris, un à un, ne sont pas de première importance, mais qui peuvent être désastreux s'ils arrivaient tous en même temps (*Yellowhammer documents*) :

- Blocage de la frontière Douvres-Calais des transports, aussi bien pour les transports de marchandises que pour les personnes.
- Rupture de stocks de médicaments.
- Fragmentation des marchés financiers et panique des marchés.
- Prise en charge des citoyens britanniques par les hôpitaux et médecins de l'UE.
- Difficultés économique et politique en Irlande du Nord.
- Problème de pêche dans la manche, pouvant amener à de la violence.

Ces difficultés s'ajoutent aux problèmes macroéconomiques, et chaque point fera l'objet de féroces négociations.

Les arbitrages de Boris

Il est certain que Boris Johnson est sous la pression de plusieurs entités (députés nord-irlandais, irlandais, secteur financier, Commission Européenne...), ce qui rend la tâche de trouver un accord apprécié par la majorité d'autant plus ardue. Il perdra une partie de ses soutiens, qu'importe la solution qu'il trouvera, et peut ainsi se retrouver en situation périlleuse pour faire accepter un quelconque accord au parlement. L'un des points cruciaux que pose le Brexit est le choix à faire concernant *The Irish Border Trilemma* (le triangle d'incompatibilité des frontières irlandaises). Il est culturellement et politiquement important qu'il n'y ait plus de frontières physiques sur le territoire irlandais, donc entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord (qui n'a plus de gouvernement depuis plus de 1000 jours), ce serait remettre en question le traité du "*Good Friday agreement*". Cependant, il semble également discutable, en particulier pour les unionistes d'Irlande du Nord, d'instaurer une frontière entre l'Irlande du Nord et le reste du territoire britannique. Or, l'une des principales volontés des tenants du Brexit est la sortie de l'union douanière. Il est malheureusement impossible de convenir d'une solution qui satisfasse ces trois critères en même temps, seules deux sur trois peuvent être réalisés simultanément et les négociations sont donc bloquées.



Les propositions de Boris Johnson ont été analysées, en comparaison avec celles de Theresa May (*The UK in a Changing Europe*). Une des différences notables est justement en rapport avec la frontière irlandaise : Theresa May ne souhaitait pas de frontière entre Irlande et Irlande du Nord, mais les probabilités que Johnson soutienne une frontière semblent plus fortes. Une autre différence d'importance concerne les accords de libre-échange, qui étaient bien plus complets dans le *deal* proposé par Theresa May (les accords de Boris Johnson ne concernent que les biens).

May's deal versus the Johnson proposals		
	May's deal	Johnson's proposals
NI customs/tariffs	NI in EU customs union	All UK (inc NI) in its own customs territory
GB customs/tariffs	GB in EU 'customs territory'	UK in its own customs territory
Agriculture and manufactured goods	NI follows EU, UK maintains comparable standards	NI follows EU, UK flexibility
Labour/environmental standards	No digression/level playing field provisions	UK flexibility
Implications for third country free trade agreements	Services only	UK flexibility
Likely EU-UK free trade agreement	Full free trade agreements, customs territory, some regulatory alignment ('Turkey+')	Goods only ('Canada minus'), minimal coverage of services; significant non-tariff barriers
Irish border	No checks	Checks away from the border

Discussion :

Anne-Laure Delatte : Iain, tu blâmes les économistes, sur les chiffres agrégés qu'ils donnent. Je pense que les économistes ont encore fait un travail moindre concernant le désagrégé. Est-ce

qu'on a des idées des effets redistributifs du Brexit, et les équilibres politiques potentiels que cela peut avoir ?

Iain Begg : En fait, on a fait des études par région. Et il se trouve que les régions qui seraient le plus touchées par le Brexit sont précisément celles qui ont voté le plus pour le Brexit. Au nord de l'Angleterre, par exemple, à Sunderland, là où est localisée l'usine de Nissan, les citoyens ont voté aux deux tiers pour sortir. Cela montre que le choix du Brexit ne tient pas qu'à une simple volonté économique.

Francis Ailhaud : J'ai entendu votre bonne nouvelle concernant les 35% de chance de non Brexit. Que se passe-t-il si un accord conclu entre Boris Johnson et la Commission Européenne n'est pas ratifié par la chambre des Communes ?

Iain Begg : Si l'on ne sort pas, le résultat sera toxique. Il y aura un nouveau referendum, c'est clair, mais il risque d'y avoir des émeutes.

Marc-Olivier Padis : Iain Begg, vous nous avez parlé de l'Irlande du Nord, qui n'a pas de gouvernement. Pourriez-vous entrer plus en détail sur ce point ? Y aura-t-il des tensions de plus en plus fortes au sein du Royaume-Uni ?

Iain Begg : D'abord, personne ne comprend l'Irlande du Nord. Les partis britanniques n'ont pas de députés en Irlande du Nord. Il n'y a que les nationalistes et les unionistes qui en ont. Jusqu'ici, le parti unioniste avait 10 sièges, et permettait d'avoir une majorité au parlement. Ils avaient donc un rôle majeur et faisaient pression sur Theresa May. Ils ont depuis perdu leur position dominante. Pour moi, ce qu'il va se passer, ce que l'on risque de jeter les unionistes, et de mettre en place une frontière entre l'Irlande du Nord et Grande-Bretagne. La difficulté d'une frontière comme celle-ci, est que les Ecossais vont vouloir la même chose, et cela peut mener à l'indépendance de l'Ecosse.

Christian Chavagneux : Robert Ophèle, quel est votre scénario privilégié sur la compensation des dérivés en euro, avec ou sans accord ? Se dirige-t-on vers un modèle de renationalisation comme au Japon ? Etes-vous d'accord avec le constat que la City s'est autodétruite avec ce Brexit ?

Robert Ophèle : La City ne s'est pas autodétruite, bien sûr. Néanmoins, tous les grands établissements financiers ont compris que mettre toutes ses activités dans une seule localisation, que l'on croyait être la plus stable, est très risqué. Il y a un certain nombre de relocalisations qui sont définitives. Le problème des chambres de compensation est toujours aigu. Mon avis est que l'accord transitoire sera court en cas de *hard Brexit*. Il faut l'étendre, ne serait-ce que parce que nous avons une nouvelle réglementation en cours de déploiement (EMIR2), et qu'il vaut mieux traiter le cas des chambres de compensation britanniques dans ce nouveau cadre.

Vincent Dedecker : Concernant l'Irlande, on voit que le sujet du *backstop* est bloquant dans la recherche d'un accord. S'il n'y a pas d'accord, il y aura nécessairement une frontière en Irlande. Pourquoi n'en parle-t-on pas, alors qu'il s'agit d'un point crucial ?

Robert Ophèle : Iain, comment est-il possible que ce triangle d'incompatibilité sur l'Irlande n'ait pas été débattu à l'époque du Brexit ?

Iain Begg : Oui, on en a très peu parlé. S'il n'y a pas d'accord, c'est là où les décisionnaires en Irlande du nord vont paniquer. Le souci qu'ils ont, c'est que les groupes terroristes présents dans les années 70-80 risquent de revenir, ainsi que la contrebande en Irlande du Nord. Cela pose donc du coup une difficulté pour l'UE.

Christian Rivet de Sabatier : Je voudrais revenir sur les marchés des capitaux, et sur l'aspect paradoxal du Brexit. Vous dites que la relocalisation des fonds et des compagnies de gestion s'imposera, mais que la liquidité restera sur le marché britannique. Comment peut-on régler ce type de problème ? Deuxième question, concernant le Luxembourg comme place de relocalisation. Qu'est-ce que cela peut avoir comme conséquence sur la place du Luxembourg ?

Robert Ophèle : Le secteur de la gestion d'actif s'internationalise de plus en plus. Un jour ou l'autre, toutes ces opérations transfrontières (immatriculation, gestion, vente...) devront être gérées par un régulateur unique, c'est obligatoire. Mais pour cela, il nous faut des règles identiques, c'est le premier pas à faire. Que l'on ait des spécialisations par pays, ce n'est pas un problème en soi, le problème survient quand elles tiennent à des arbitrages réglementaires ou fiscaux.

Guillaume Cliche : Comment est-ce que Boris Johnson peut trouver une majorité au parlement britannique ? Est-il possible pour lui de faire une coalition ou sera-t-il nécessairement battu ?

Iain Begg : Il peut le faire, avec ses députés, ainsi que les unionistes irlandais, et une vingtaine de députés travaillistes qui vont se dire qu'il faut trancher toutes ces questions tout de suite. Si Johnson reprend les accords de May avec quelques changements, ils accepteront. Mais cette stratégie est risquée et sa viabilité peut beaucoup varier si quelques députés changent d'avis. Les derniers votes du 19 octobre montrent que les unionistes s'obstinent, il faudra donc davantage de députés travaillistes pour dégager une majorité.

Léo Keller : parmi les *brexiters*, quelle est l'opinion de ces derniers concernant les accords de Lancaster ou de Saint-Malo, la politique européenne de défense, qui semble être défendue par Boris Johnson ? De plus, est-ce que l'on n'assiste pas, avec Boris Johnson, à un déni de démocratie et à une tendance crypto-libérale ?

Iain Begg : En effet, cela risquait de poser un problème, en particulier pour les questions d'espionnage. Aujourd'hui, ces menaces semblent moins présentes. Mais oui, il y a une question de démocratie évidente, à savoir l'opposition entre la démocratie parlementaire traditionnelle, et la démocratie directe du referendum. Nous, britanniques sommes très peu habitués au referendum, contrairement aux suisses par exemple. C'est donc une bataille entre ces deux types de gouvernance. Beaucoup de parlementaires se disent « mes électeurs ont voté le Brexit, donc je dois le défendre, même si je n'y crois pas même à titre personnel ».

Pour conclure la séance, un petit sondage a été effectué auprès de l'audience.

Que pense le public du résultat des négociations : Une majorité penche plutôt vers une sortie avec accord, mais retardée.

Depuis ce mini sondage et la tenue de cette séance, des événements importants ont eu lieu.

Rapide chronologie des derniers temps forts du Brexit.

Le 17 octobre : Un nouvel accord de sortie est validé par les Vingt-Huit

Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker annonce qu'un nouvel accord de sortie a été trouvé *in extremis* entre le gouvernement britannique et ses partenaires européens.

Un des points d'achoppement était la question irlandaise. Le "*backstop*", ou "filet de sécurité" prévu pour éviter le rétablissement d'une frontière entre les deux Irlande, a été révisé. Michel Barnier, négociateur de l'UE explique que le Premier ministre Boris Johnson a accepté d'avoir des contrôles douaniers aux points d'entrée en Irlande du Nord. Ce compromis va permettre d'éviter des contrôles à la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande.

Le 19 octobre : Le Parlement britannique ajourne son vote

Contre toute attente, les députés britanniques ajournent leur vote sur le texte, en approuvant, par 322 voix contre 306, un amendement proposé par le conservateur Oliver Letwin. Cet amendement impose l'examen et le vote par les députés des lois nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de sortie avant que ces derniers puissent se prononcer sur l'accord lui-même. Boris Johnson doit alors se conformer au Benn Act, loi qui l'oblige à immédiatement demander un délai supplémentaire jusqu'au 31 janvier 2020 aux Européens s'il n'a pas réussi à faire approuver par les parlementaires d'ici le 19 octobre un accord de sortie ou un no deal.

Le 22 octobre : Le Parlement britannique semble soutenir l'accord de Boris Johnson, mais refuse sa transposition accélérée

Pour la première fois, une majorité de députés britanniques semble soutenir l'accord de sortie renégocié par Londres et Bruxelles mi-octobre. Par 329 voix, contre 299, ils valident en seconde lecture la loi de transposition de ce deal dans le système juridique britannique, une étape ouvrant la voie à son examen approfondi à Westminster. Mais, les élus refusent toutefois d'examiner cette loi de transposition (un texte complexe de 110 pages) de manière accélérée, en quelques jours seulement comme le proposait le gouvernement. Le Premier ministre Boris Johnson suspend le processus de ratification.

Le 23 octobre : Les Etats membres acceptent le principe d'un report

Pour éviter un no deal, les Etats membres de l'UE ont fait part de leur intention d'accepter un report de la date du Brexit, fixée au 31 octobre, sans pour autant fixer de date.

Le 28 octobre : le Conseil européen accepte un report au 31 janvier 2020

Au terme de plusieurs jours de négociations entre les Etats membres, un report flexible du Brexit au 31 janvier 2020 a été accepté par les ambassadeurs des Etats membres. Il doit encore être formellement validé par les Vingt-Sept.

Le 29 octobre : les députés britanniques approuvent des élections anticipées le 12 décembre 2019

Par 438 voix pour et 20 contre, les membres de la Chambre des communes ont approuvé la tenue d'un scrutin législatif anticipé au Royaume-Uni le 12 décembre. Le Premier ministre Boris Johnson, dont le parti est pour le moment en tête dans les sondages, espère renforcer sa majorité parlementaire pour mener le Brexit à bien, en faisant ratifier son accord par le Parlement.

En fonction des résultats de ces élections et d'éventuelles alliances politiques, tous les scénarios resteront possibles.

Le 4 novembre : M. Lindsay Hoyle a été désigné pour succéder à M. John Bercow à la présidence de la Chambre des Communes.

Le 12 décembre : Elections législatives

Avec ces élections législatives anticipées, le premier ministre britannique Boris Johnson espérait obtenir une majorité absolue au Parlement afin de faire passer son accord de Brexit. Avec son slogan de campagne « GET BREXIT DONE », Boris Johnson a marqué l'opinion publique. Son pari est gagné. Alors que les bookmakers et les sondages avaient observé un resserrement dans les intentions de vote, Boris Johnson a remporté les élections haut la main avec 365 sièges sur 650 sièges. Le parti travailliste a essuyé sa plus grande défaite depuis 1935.

Cf : [As Britain votes, the economy hangs in the balance](#)

L'Union européenne en aura-t-elle fini des rebondissements avec le Royaume-Uni ? Pas si sûr.

Ce succès aux élections législatives devrait permettre à Boris Johnson de mener à bien le Brexit. Quoi qu'il en soit, avec la sortie du Royaume-Uni au 31 janvier 2020, une nouvelle période relativement courte s'ouvre. Or, Boris Johnson a dit qu'il ne voulait pas faire durer les négociations. Alors sortie sans accord, le fameux *no deal*, à la fin de la période de transition fin 2020, report indéfini pour continuer les négociations ou une sortie organisée avec une nouvelle relation... **Tout est encore possible en fait.**

Et l'Ecosse, dans tout cela. Avec l'excellent score du parti nationaliste SNP, qui a gagné une quinzaine de sièges supplémentaires par rapport au scrutin précédent, Nicola Sturgeon, la responsable du parti et Première ministre, estime avoir obtenu un mandat « renouvelé et renforcé » pour obtenir un second vote sur l'indépendance de l'Ecosse. Peut-être une nouvelle épine dans le pied pour Boris Johnson et pour l'Union européenne.